

GUIDE RSE

A DESTINATION DES ADHERENTS UITs



Le mot du président

Aujourd'hui, le développement durable et ses 3 piliers, que sont les aspects économiques, sociaux/sociétaux, et environnementaux, sont au cœur des préoccupations de l'UITS et de ses adhérents. Ceci a été mis en évidence au travers d'une enquête d'intérêt menée fin 2022.



L'UITS souhaite promouvoir la RSE auprès de ses adhérents car elle devient une composante incontournable du management et constitue un levier de compétitivité dès lors que la démarche est adaptée à l'entreprise et à sa taille. Ce sujet a été révélé à l'occasion du brainstorming mené en 2021 et les adhérents ont confirmé leur intérêt lors d'un groupe de travail dédié.

La norme ISO 26000 est le pilier de la démarche RSE. Elle fournit des lignes directrices sur 7 principes généraux et 7 questions centrales. Toutefois l'ISO 26000 reste un document générique mais peu facile à décliner pour les acteurs de la profession des technologies des surfaces.

Précurseur du sujet, l'UITS a, en 2014, décliné une charte de développement durable. Cette charte, méconnue des adhérents, a été mise à jour parallèlement à la réalisation de ce guide en Janvier 2024.

En 2014 toujours, les organisations professionnelles mécaniciennes ont eu pour ambition de développer un guide sectoriel (baptisé fascicule de documentation FD E 01 -001). Ce référentiel qui a été diffusé lors de la journée environnement de 2015 reste également peu connu des adhérents. Ce fascicule conjugue la formalisation du projet d'entreprise avec le déploiement d'une démarche RSE (intégration des préoccupations sociétales pertinentes pour une PME mécanicienne).

Le guide que nous avons réalisé et que nous mettons aujourd'hui à votre disposition ne vient pas en complément de référentiels existants mais constitue un outil adapté aux entreprises du traitement des matériaux, comprenant une démarche, et des exemples.

L'UITS n'a pas prévu de développer un référentiel certifiant. En effet, pour la plupart des industriels, il s'agit d'une démarche volontaire, et votre organisation professionnelle n'a pas vocation à gérer des certifications.

Ce guide vous permettra de trouver des exemples concrets pour vous lancer dans cette démarche, ou d'approfondir certaines thématiques pour ceux qui ont déjà commencé.

Jonathan FHIMA
Président UITS

I. GOUVERNANCE

I.1 La stratégie de l'entreprise : Engagements de l'entreprise

I.1.1 Politique RSE : vision et valeurs de l'entreprise

I.1.2 Parties prenantes : identification et dialogue

I.1.3 Rôles, responsabilités en matière RSE

I.1.4 Détermination et suivi des objectifs : le tableau de bord RSE

I.2 Surveillance des performances : perspectives et développement de l'entreprise

I.2.1 Disposer d'un plan d'action stratégique de développement

I.2.2 Suivre les évolutions du marché : assurer la veille technologique concurrentielle, réglementaire

I.2.3 Communiquer sur la performance de l'entreprise et ses performances environnementales

I.3 Valorisation de la profession

I.3.1 Adhérer au syndicat professionnel de la profession

I.3.2 Participer au rayonnement de la profession

I.3.3 Promouvoir activement la profession auprès des jeunes

II. VIE AU TRAVAIL : Ressources Humaines, relations et conditions de travail

II.1 Accroître les compétences et les connaissances

II.1.1 Faire progresser les compétences

II.1.2 Former des apprentis et des stagiaires

II.1.3 Capitaliser les connaissances

II.2 Assurer de bonnes conditions de travail et d'ambiance dans l'entreprise

II.2.1 Recruter, intégrer, favoriser l'équité et promouvoir la diversité

II.2.2 Prendre en compte la pénibilité des travaux : les conditions de travail

II.2.3 Dialogue social

II.3 Participer à l'ancrage territorial : communautés et développement local

II.3.1 Intégrer l'entreprise dans son environnement

II.3.2 Tisser des liens avec les partenaires locaux

II.3.3 Participer au développement de la commune

III. PRODUCTION DURABLE & RESPONSABLE :

III.1 Améliorer la rentabilité de l'entreprise

III.1.1 Réaliser des investissements durables

III.1.2 Etablir une politique de développement et de relations durables et équilibrées avec ses partenaires : Achats responsables

III.1.3 Etablir une politique tarifaire juste et équitable avec tous ses partenaires

III.2 Consommation durable et questions relatives aux consommateurs : Qualité et satisfaction clients

III.2.1 Faire de la Qualité produit, une priorité : innovation et conception vers une production durable

III.2.2 Mettre en place une démarche d'amélioration continue : Pilotage de la démarche

III.2.3 Apporter aux clients conseil et expertise

III.3 Gestion et prévention des risques

III.3.1 Prendre en compte les risques

III.3.2 Gérer et assurer les risques identifiés

III.3.3 Mettre en place une démarche de management des risques

IV. ECONOMIES DE RESSOURCES ET DURABILITE DES REVETEMENTS

IV.1 Gérer et optimiser les ressources et les matières premières

IV.1.1 Minimiser les consommations d'eau et matières premières dans toute la chaîne

IV.1.2 Minimiser les consommations énergétiques

IV.2 Gérer et diminuer les nuisances de l'activité

IV.2.1 Réduire la production de déchets industriels, banals et privilégier la valorisation des déchets

IV.2.2 Limiter les risques de pollution

IV.2.3 Diminuer l'empreinte carbone de l'activité

CHAPITRE

1.

GOUVERNANCE



1. Stratégie de l'entreprise : engagements
2. Surveillance des performances : perspectives et développement de l'entreprise
3. Valorisation de la profession

En quelques mots

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dépend avant tout de la qualité de sa Gouvernance. Elle est fondamentale pour le succès de la démarche RSE car elle permet à l'entreprise de se structurer afin de prendre les bonnes décisions en vue d'atteindre les objectifs définis.



Légende :



Exemples d'outils



Exemples d'indicateurs de mesure

1. STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

Engagements

POURQUOI ?

Un engagement de l'entreprise à travers une vision et des valeurs fortes en matière de développement durable est nécessaire pour que la démarche RSE puisse s'ancrer dans son fonctionnement et devenir pérenne.

COMMENT ?



POLITIQUE RSE : Vision et valeurs de l'entreprise

Définir le plan stratégique de l'entreprise qui passe par l'identification de ses enjeux externes (environnementaux, économiques, concurrentiels, juridiques, ...) et internes (sociaux, financiers, ...) afin de déterminer ses grands axes stratégiques.

- **Définir les valeurs de l'entreprise et les grands axes (directions)** qui doivent être partagées par l'ensemble des collaborateurs ;
Quelques exemples : la satisfaction client, le savoir-faire, la fiabilité, le professionnalisme, la réactivité, l'agilité, l'esprit d'équipe, le service, l'excellence, la qualité du service et/ou du produit, l'innovation, la performance, la responsabilité, les valeurs familiales, l'implication du personnel, la transparence, la durabilité des produits, l'intégrité et le respect, ...
- **Détermination des enjeux RSE clés de l'entreprise** (c'est-à-dire, ceux qui peuvent impacter sa pérennité) et les confronter aux attentes des parties prenantes ;
- **Formaliser une Politique RSE** en accord avec les enjeux clés et les valeurs de l'entreprise et la diffuser aux parties prenantes.

- 
- Plan stratégique
 - Politique RSE
 - Matrice SWOT (forces, faiblesses, menaces et opportunités)


- Indicateur de diffusion de la politique RSE



PARTIES PRENANTES : identification et dialogue

La gouvernance doit prendre en compte les parties prenantes de l'entreprise, à savoir « les individus ou groupes ayant un intérêt dans les activités ou décisions d'une entreprise » : clients, partenaires, fournisseurs, salariés, riverains, pouvoirs publics, ...

- **Identifier et hiérarchiser ses parties prenantes** afin de discerner leurs attentes et les prendre en compte dans la stratégie RSE ;
- **Engager un dialogue avec les parties prenantes** afin de disposer de leur point de vue pour prendre des décisions éclairées.

- 
- Cartographie des parties prenantes
 - Réunions, forums, rencontres, enquêtes ...
 - Comités de parties prenantes
 - Grille de matérialité (croisement entre les enjeux et les attentes des parties prenantes)




- Fréquence de dialogue avec les parties prenantes
- Nombre de rencontres avec les Parties Prenantes (PP)

ROLES ET RESPONSABILITES EN MATIERE DE RSE

Une bonne gouvernance dans l'entreprise permet de définir l'organisation la plus adaptée pour le déploiement de la politique RSE. Les rôles, responsabilités en matière RSE sont clairement définis et connus de tous.

- **Nomination d'un responsable RSE** dont les rôles et missions sont connus par tous les collaborateurs ;
- **Mise en place d'un Comité RSE** (composé du Responsable RSE et de membres de la Direction) en charge, entre autres, d'assurer des revues de performances périodiques ;
- **Identifier des Ambassadeurs RSE** : collaborateurs, déjà engagés, sur des sujets environnementaux, sociaux, qualité de vie au travail et volontaires pour s'impliquer dans la démarche RSE, en plus de leurs activités quotidiennes.

- 
- Organigramme
 - Fiches de fonction RSE

- Nombre de collaborateurs formés en RSE
- Nombre de réunions du comité RSE



DETERMINATION ET SUIVI DES OBJECTIFS : le tableau de bord RSE

Les engagements de la politique RSE sont déployés dans toute l'entreprise à travers des plans d'actions accompagnés d'objectifs et d'indicateurs de mesure, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés et s'assurer de l'adéquation entre les actions et les valeurs RSE.

- **Déploiement de la politique RSE** au sein de toutes les unités opérationnelles ;
- **Identification des indicateurs clés** par rapport aux enjeux, aux valeurs et permettant de mesurer l'atteinte des objectifs ;
- **Au moins un objectif/indicateur par axe RSE** avec indicateurs de suivi.

- Tableau de bord basé sur des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux



- % de réalisation des objectifs
- Efficacité des actions menées
- Adéquation des actions avec les valeurs RSE définies dans la politique



2. SURVEILLANCE DES PERFORMANCES Perspectives et développement de l'entreprise

POURQUOI ?

Mesurer les performances en matière de RSE permet de quantifier les impacts positifs des actions menées, de détecter des points d'amélioration, d'assurer la transparence et la responsabilité de l'entreprise, et de justifier des investissements réalisés.

Mais ce suivi de la performance est également un levier pour créer de la valeur à long terme sur les plans économique, environnemental et social, et ainsi donner des perspectives de développement à l'entreprise.

COMMENT ?



DISPOSER D'UN PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Les outils de pilotage offrent une visibilité de la performance RSE globale de l'entreprise.

- **A tous les niveaux de l'entreprise**, analyser chaque action/décision, au regard de ses impacts environnementaux, économiques et sociaux ainsi que sur les parties prenantes concernées ;
- **Décliner les plans d'action RSE** au sein des différents services, activités de l'entreprise afin d'impliquer l'ensemble des salariés et inciter les collaborateurs à émettre des propositions d'amélioration ;

- **Amélioration continue** : analyser les résultats et les actions à fréquence régulière et prendre les décisions nécessaires.

- Plans d'action RSE
- Tableau de bord
- Revues de performance / comités de suivi
- Bilan annuel des actions menées et des résultats atteints



- % de salariés impliqués dans la réalisation des actions à mener
- Fréquence des revues de performance



SUIVRE LES EVOLUTIONS DU MARCHE

Assurer la veille technologique concurrentielle, réglementaire de manière proactive permet d'appréhender ce qui doit être fait (lois, règlements, ...) et également ce qui pourrait être fait (anticipation, innovations).

- **Mettre en place un système de veille sur le marché** pour identifier les nouvelles parties prenantes afin d'anticiper leurs exigences et attentes : mettre en place des canaux de veille (abonnements, participation à des groupes de travail sectoriels, fédération professionnelle), transcrire les informations réglementaires en exigences internes, accessibles et claires pour les collaborateurs de l'entreprise ;
- **Procéder régulièrement à du benchmark en matière de RSE** ;
- **Analyser la pertinence du processus de veille réglementaire** dans tous les domaines de l'entreprise et évaluer le degré de conformité de l'entreprise par rapport à la réglementation applicable.

- Processus de veille / procédure
- Outils intégrés de veille réglementaire, abonnements, newsletters ...
- Presse sectorielle / publications spécialisées




- % de conformité à la réglementation
- Suivi des NC
- Nombre de canaux de veille
- Fréquence de mise à jour
- Temps de réaction aux changements
- Indice de maturité en veille

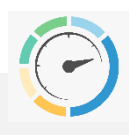


COMMUNIQUER sur la performance de l'entreprise et ses performances environnementales

Déterminer la capacité de l'entreprise à communiquer ses résultats de performance en matière RSE, dans le cadre du principe de transparence. La communication interne (ascendante, descendante et transversale) permet le partage de l'information. La communication externe permet de répondre de manière pertinente aux besoins d'informations des parties prenantes.

- **Construire un plan de communication** pour identifier qui communique (Direction, responsable RSE, encadrement, personnel), sur quoi (stratégie, résultats, ...), à qui (nouveaux embauchés, collaborateurs, clients, collectivité locale, ...), à quelle fréquence et comment (journées portes ouvertes, journal interne, rapport RSE, affichage, réunions, intranet, internet, ...)
- **Mettre en place des systèmes d'échanges d'informations RSE au sein de l'entreprise** (réunions thématiques, Intranet, blogs...)
- **Favoriser un mode de management participatif** : questionner les salariés sur les thématiques de RSE pour nourrir la réflexion de la direction, mettre en place des groupes de travail pour faire émerger des actions
- **Communiquer de manière responsable** : supports de communication moins polluants, évaluation juste du nombre de publication, faire le choix d'une agence de communication éco-responsable
- **Evaluer l'efficacité de la communication interne et externe** : enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs, réunions en face à face.

- 
- Charte RSE rédigée avec les salariés
 - Charte Développement Durable UITS (Mise à jour 2024)
 - Plan de communication
 - Rapport annuel de développement durable
 - Affichages des résultats en interne
 - Publications dans des magazines spécialisés
 - Enquêtes de satisfaction




- 
- Nombre de supports de communication utilisés
 - Nombre de clients et partenaires auprès desquels j'ai communiqué sur mes actions en développement durable
 - Nombre d'actions de communication mettant en valeur les actions en développement durable de l'entreprise
 - % d'outils de communication qui utilisent des supports électroniques
 - % de propositions émanant du personnel mise en œuvre

3. VALORISATION DE LA PROFESSION

POURQUOI ?

A travers sa démarche RSE, l'entreprise valorise sa profession, et offre ainsi une vision positive de sa place dans la société. Cela permet d'améliorer sa réputation et sa crédibilité, d'attirer de nouveaux talents (notamment des jeunes) et partenaires, et de fidéliser ses collaborateurs en leur offrant un climat de confiance et une culture d'entreprise solide.

COMMENT ?

-  Adhérer au syndicat professionnel de la profession
-  Participer au rayonnement de la profession
-  Promouvoir activement la profession auprès des jeunes

ADHERER AU SYNDICAT PROFESSIONNEL DE LA PROFESSION

Être représenté et défendu et participer à la promotion du secteur : le syndicat défend les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics, des organismes de régulation et des autres parties prenantes.

- **Être informé** sur le développement du secteur, les nouvelles réglementations, les tendances du marché et les avancées technologiques. Accéder à des informations utiles à la prise de décision éclairées et permettant de rester compétitif sur le marché ;
- **Entretenir des relations réglementaires** avec les agents locaux de l'Etat et les représentants politiques de manière proactive et participer à des actions de promotion afin d'influencer favorablement les pratiques ;
- **S'assurer du respect des normes et règlements** internationaux dans le cadre des activités des fournisseurs, sous-traitants ;
- **Rester en contact avec d'autres entreprises du secteur** : échange de bonnes pratiques, partage d'expériences, collaboration sur des projets communs, ...
- **Prendre en référence les meilleures pratiques de la filière professionnelle via la fédération** comme, par exemple, les règles favorisant le respect de la concurrence loyale et des principes éthiques et s'assurer de leur respect (charte éthique, règlement intérieur, ...), identifier les partenaires avec qui déterminer, voire réaliser des investissements.

- Publications du syndicat / lettres d'informations pour les adhérents
- Réunions / temps d'échanges entre le syndicat et les adhérents



- Nombre de collaborations avec des entreprises du même secteur

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Définir les impacts de l'entreprise sur les territoires et auprès des communautés au sein desquels elle opère, directement liés à ses activités et ceux induits par son existence sur son territoire et ses communautés.

- **Participer à des événements et des initiatives économiques locales** afin de renforcer sa visibilité et se connecter avec d'autres acteurs économiques du territoire : salons professionnels, foires commerciales, événements de réseau ou programmes de mentorat pour les entrepreneurs locaux.



Supports de communication à afficher ou distribuer lors des événements

- Nombre d'évènements locaux / an



PROMOUVOIR ACTIVEMENT LA PROFESSION AUPRES DES JEUNES

Attirer les jeunes talents en démontrant l'engagement de l'entreprise envers des pratiques éthiques et responsables, renforçant ainsi sa réputation.

- **Identifier les problématiques spécifiques** des territoires et communautés en matière d'emploi et de compétences, afin de devenir force de proposition, voire d'action pour la mise en œuvre de projets qui promeuvent l'éducation adaptée au territoire (par exemple offrir des bourses d'études aux étudiants locaux) ;
- **Entretenir des relations de manière proactive avec les établissements d'enseignements** : organisation de portes ouvertes pour les jeunes avec visite du site, faciliter l'intervention de collaborateurs au sein des établissements scolaires, accueillir des stagiaires, des apprentis, participer à des jurys, s'impliquer dans les filières industrielles régionale.

- Bourses d'études
- Portes ouvertes
- Contrats de stages ou d'apprentissage



- Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement
- Nombre de portes-ouvertes organisées/an
- Taux de recrutement stagiaires / apprentis



CHAPITRE



VIE AU TRAVAIL

Ressources Humaines, relations et conditions de travail



4. Accroître les compétences et connaissances
5. Assurer de bonnes conditions de travail et d'ambiance dans l'entreprise
6. Participer à l'ancrage territorial : communautés et développement local

En quelques mots

Il s'agit de développer un climat de confiance entre les collaborateurs, de favoriser les comportements qui vont dans le sens des valeurs et de la stratégie de l'entreprise et de développer la capacité (savoir-faire et savoir- être) de chacun à contribuer à la stratégie et aux objectifs RSE.

Assurer la fidélisation de vos collaborateurs en mettant en place des entretiens individuels (entretiens annuels – entretiens professionnels), un management participatif, une reconnaissance dans l'atteinte des objectifs (primes, valorisation, ...), en développant leurs compétences (plan de carrière) et en leur assurant une qualité vie au travail ...



Légende :



Exemples d'outils



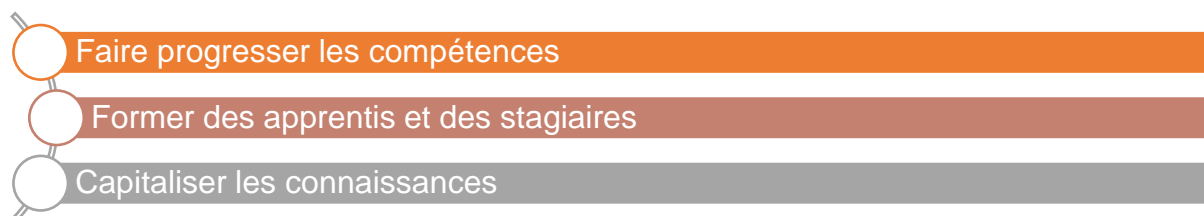
Exemples d'indicateurs de mesure

4. ACCROITRE LES COMPETENCES ET LES CONNAISSANCES

POURQUOI ?

La capacité du personnel à réaliser ses missions quotidiennes avec succès nécessite de développer ses compétences, notamment par le choix adapté de leur poste ainsi que par des actions d'acquisition et de maintien des connaissances relatives à ce poste.

COMMENT ?



FAIRE PROGRESSER LES COMPETENCES

- **Identifier les besoins en nouvelles compétences** : peuvent être issus des souhaits d'évolution des collaborateurs, des objectifs RSE, des évolutions du métier ou de l'environnement stratégique de l'entreprise ;
- **Mener une réflexion** sur l'évolution des métiers et des besoins en formations associés ;
- **Permettre aux collaborateurs d'évoluer** : favoriser la promotion interne avec possibilité de réorientation, aider les salariés dans leur reconversion si la situation les oblige à changer de milieu professionnel.

- Charte RSE en collaboration avec les équipes
- Plan de formation / plan de développement
- Ateliers ludiques sur des thématiques précises en lien avec les objectifs et le plan d'action
- Bilan annuel de formation
- *Pour aller plus loin : GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)*

- % de salariés formés
- Niveau de satisfaction des formations



FORMER DES APPRENTIS ET DES STAGIAIRES

- **Participer à la formation par alternance** afin de développer les compétences et l'emploi sur le territoire ;
- **Favoriser le tutorat** afin de partager les savoir-faire ;
- **Développer/compléter la formation sur les compétences** en proposant un module, un cursus complet ou une formation diplômante complémentaire.



- Nbre d'apprentis et stagiaires recrutés / an
- % apprentis/stagiaires embauchés à la fin de leur contrat

- Modules de formation
- Visites dans les écoles pour présenter le métier



CAPITALISER LES CONNAISSANCES

Il s'agit pour l'entreprise de déterminer les connaissances clés en lien avec ses enjeux RSE, d'identifier qui les possède et d'assurer leur maintien dans l'entreprise en les transversalisant et en capitalisant les données et les expériences.

- **Identifier les rôles et responsabilités** de chacun dans l'entreprise y compris sur les thèmes de la RSE ;
- **Assurer la reconnaissance des compétences des collaborateurs** : certificat, diplôme, validation des acquis de l'expérience, rémunération ;
- **Maintenir les connaissances au sein de l'entreprise** via les retours d'expérience, les échanges entre les collaborateurs (réunions d'équipe), les guides techniques ;
- **Mettre en place une base de données commune** pour tous les sites et/ou les services afin de mutualiser les expériences sur différents thèmes (ex : base répertoriant les accidents intervenus).

- Nombre de personnes compétentes par type de poste



- Cartographie des compétences clés en RSE
- Guides techniques métiers
- Tableau de compétences / back-up
- Fiches de poste / Fiches de mission



5. ASSURER DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'AMBIANCE DANS L'ENTREPRISE

POURQUOI ?

L'existence d'un environnement favorable à l'épanouissement des collaborateurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance des entreprises.

COMMENT ?



RECRUTER

Soigner l'accueil du nouvel embauché, l'accompagner dans sa prise de fonction, le suivre durant sa période d'essai ; ces actions vont contribuer à le rendre plus rapidement opérationnel, productif et autonome.

- **Bien recruter** est un enjeu-clé de la vie de l'entreprise. L'activité se répartit entre personnes compétentes et motivées ce qui donne de la puissance à la dynamique de l'entreprise et évite notamment des conflits, des turn-over, des départs anticipés ;
- **Soigner l'accueil du nouvel embauché** est également très important, l'accompagner dans sa prise de fonction, le suivre durant sa période d'essai afin de le rendre le plus rapidement opérationnel, productif et autonome.

- Process de recrutement
- Participer à des forums d'emploi
- Organiser des opérations « portes ouvertes »
- Mettre en avant son entreprise dans les réseaux sociaux
- Carte des métiers
- Fiche de poste / fiche de mission
- Livret d'accueil et parcours d'accueil préétabli (renseignements pratiques, consignes de sécurité, règles de l'entreprise, ...)
- Tutorat du nouvel embauché
- Point d'étonnement réguliers



- % de nouveaux embauchés formés dans les 3 mois
- Délai d'embauche
- Provenance des candidats
- Satisfaction des candidats
- Nombre de candidatures spontanées



INTEGRER - FIDELISER

Une intégration réussie et une fidélisation des collaborateurs tout au long de leur carrière (par leur valorisation, leur implication, la qualité de leur environnement de travail ...) sont des leviers fondamentaux pour conserver le savoir-faire et la productivité de l'entreprise.

- **Productivité et efficacité** : des collaborateurs bien intégrés sont plus susceptibles d'être productifs et efficaces. Lorsqu'ils comprennent bien leur rôle, les attentes et les processus de l'entreprise, ils peuvent travailler de manière plus efficace et contribuer davantage à la croissance de l'entreprise ;
- **Diminution du turn-over / réduction des coûts** : La fidélisation de vos collaborateurs réduit le taux de rotation, ce qui peut être coûteux en termes de recrutement et de formation de nouveaux employés. Garder des employés talentueux et expérimentés à bord permet également de maintenir la continuité de l'entreprise ;

- **Amélioration de la qualité du travail** : des collaborateurs fidèles et dont les compétences individuelles sont valorisées ont tendance à être plus investis dans leur travail, ce qui peut se traduire par une meilleure qualité de travail. Ils sont également plus enclins à chercher des moyens d'améliorer les processus et de contribuer à l'innovation de l'entreprise ;
- **Cohésion d'équipe** : une intégration réussie crée une atmosphère positive au sein de l'équipe. Des collaborateurs satisfaits sont plus enclins à collaborer, à partager des idées et à travailler ensemble de manière harmonieuse ;
- **Image de l'entreprise** : être attentif à ses collaborateurs et les fidéliser permet généralement à l'entreprise de jouir d'une meilleure réputation. Cela peut attirer des talents supplémentaires et des clients qui préfèrent faire affaire avec des **entreprises responsables socialement**.



- Organigramme – Organisation claire et structurée
- Entretiens individuels et professionnels → moments d'échanges et de dialogue privilégié entre le manager et son collaborateur – permet d'identifier les points forts et d'amélioration
- Avantages sociaux : intéressement – participation – prime – valorisation ...
- Récompenser la performance (primes sur objectifs ...)
- Favoriser les évolutions de carrière et mobilités internes
- Organisation du temps de travail : télétravail, horaires aménagés – réflexion équilibre vie professionnelle/vie personnelle
- Aménagement de lieux de rencontre et d'échanges au sein de l'entreprise (salle de pause, cuisine, cafétéria, ...)
- Séminaire d'équipe dans un lieu convivial
- Impliquer les collaborateurs dans les décisions de l'entreprise

- Taux de turn-over
- Taux d'absentéisme
- Ancienneté moyenne des salariés
- Résultat des enquêtes de satisfaction internes



FAVORISER L'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

L'entreprise gère ses ressources humaines en tenant compte des diversités culturelles, sociales, en luttant contre toutes les formes de discrimination et en respectant l'équité et les droits humains à tous les niveaux.

- **Valoriser les différences et la diversité** afin d'accroître la performance économique de mon entreprise, à plusieurs niveaux : favoriser l'innovation et la créativité, par la mutualisation de compétences différentes, mieux comprendre les attentes des clients, par la mise à disposition de ressources qui leur ressemblent, pénétrer des marchés en forte croissance, dans un contexte d'économie mondialisée qui fait de la diversité une condition d'accès à certains marchés ;
- **Définir et mettre en place un process de recrutement** qui évite les discriminations et la politique de rémunération définie au sein de l'entreprise permet l'équité salariale entre les collaborateurs ;
- **Redistribuer** la valeur ajoutée créée de manière équilibrée entre les rémunérations des collaborateurs, les rémunérations des actionnaires et les investissements et provisions. Les systèmes de rémunération et/ou d'intéressement intègrent des critères RSE ;
- **Former les managers / RH** aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité dans le cadre de leurs activités de recrutement, de formation et de management des compétences ;
- **Promouvoir l'égalité des chances** en ne faisant aucune discrimination directe ou indirecte en recrutant et en développant une main-d'œuvre diversifiée et en soutenant l'accès à l'emploi pour les groupes sous-représentés ;
- **Communiquer sur son engagement** en tant qu'entreprise socialement responsable : effet positif sur l'image.

- Mise en place d'accords collectifs
- Process de recrutement défini qui évite les discriminations
- Politique salariale équitable
- Grilles de rémunération
- Rapports de situation comparée homme/femme
- Charte de la diversité



- % de salariés en situation de handicap et maintien de ces salariés dans l'emploi
- Index d'égalité homme/femme
- Pyramide des âges
- Nombre de partenariats avec des organismes luttant en faveur de l'employabilité



PRENDRE EN COMPTE DE LA PENIBILITE DES TRAVAUX : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

*L'entreprise gère les aspects de **santé et de sécurité au travail (SST)** incluant la prévention des risques auprès de l'ensemble des collaborateurs et des intervenants dans le cadre de ses activités (sous-traitants – prestataires – intérimaires - ...)*

- **Définir et analyser les enjeux de SST pour l'entreprise** : nomination de référents parmi les collaborateurs sur des sujets de sécurité, mise en place d'une démarche active d'évaluation des risques professionnels impliquant la planification et le suivi d'actions de prévention ;
- **Offrir de bonnes conditions de travail aux collaborateurs** : salaires (*et autres formes de contreparties*), temps de travail / charge, repos, congés, mais également matériel, outils, méthodes, limitation des nuisances au travail (bruit, vibrations, température, luminosité, port de charges lourdes) ...
- **Adapter les postes** aux besoins physiologiques et psychologiques des travailleurs (salariés, prestataires externes intervenant sur site) ;
- **Assurer une planification de la charge** permettant une stabilité optimisée de l'emploi, limitant les impacts négatifs sur les conditions de travail, en particulier sur la vie professionnelle – vie personnelle ;
- **Assurer l'information et la formation pour impliquer** tous les niveaux hiérarchiques, toutes les catégories de personnel et en particulier en cas de changements de postes, mais également les parties prenantes externes pertinentes (ex : sous-traitants) : information, formation, groupes de travail, rencontres avec des partenaires ... ;

- **Gérer les installations** : contrôles réglementaires des bâtiments, des installations de traitement de surface, contrôle annuel des extincteurs et des **Robinets Incendie Armés (RIA)**, des installations électriques ...

- Document unique et plans d'action
- Groupes de travail
- Audits de sécurité
- Bilans réguliers
- *Pour aller plus loin :*
norme ISO 45001
(Norme de management de la santé et de la sécurité au travail)



- Suivi des absences maladie, AT/MP, absence injustifiée, accident de trajet, congés sans solde
- % de personnel formé aux 1ers secours
- % de personnes formées à l'utilisation des extincteurs
- Nombre de salariés exposés à des travaux pénibles et durée de leur exposition



DIALOGUE SOCIAL

Véritable outil de management et de développement, le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les employeurs et leurs collaborateurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise notamment et ceci dans un intérêt commun.

- **Le dialogue social occupe une place essentielle dans l'anticipation**, l'appropriation, l'acceptabilité et l'accélération de la transition écologique, notamment au regard des impacts économiques et sociaux liés à la transformation des activités, des emplois et des qualifications. Il contribue aussi à la nécessaire implication des salariés dans la mise en œuvre de la transition écologique dans l'entreprise.
- **Il permet de faciliter l'appréhension des opportunités et des défis** de la transition écologique en termes d'activités, d'emplois, d'évolution des métiers, de formation, de compétences, de qualification et de conditions de travail et d'en limiter les impacts négatifs.



Nombre de consultations ponctuelles du Comité Social et Economique (CSE) sur des sujets environnementaux

- Mise en place des instances représentatives du personnel (IRP)
- Organisation des CSE (ordre du jour – compte-rendu – prise de décision) + mode d'organisation et de hiérarchisation des chantiers de la RSE, via un accord de méthode, ou, à défaut, une charte => Consultations récurrentes des CSE sur les orientations stratégiques de l'entreprise et consultations ponctuelles
- Formation des représentants du personnel sur l'Environnement
- Contenu de la **Base de Données Economiques, Sociales et Environnementale (BDESE)**. La BDESE rassemble les informations économiques, sociales et environnementales utiles aux représentants du personnel pour leur permettre d'avoir une vision claire et globale de l'activité de l'entreprise. Ces informations sont régulièrement mises à jour
- Tenue de réunions d'échanges formelles/informelles

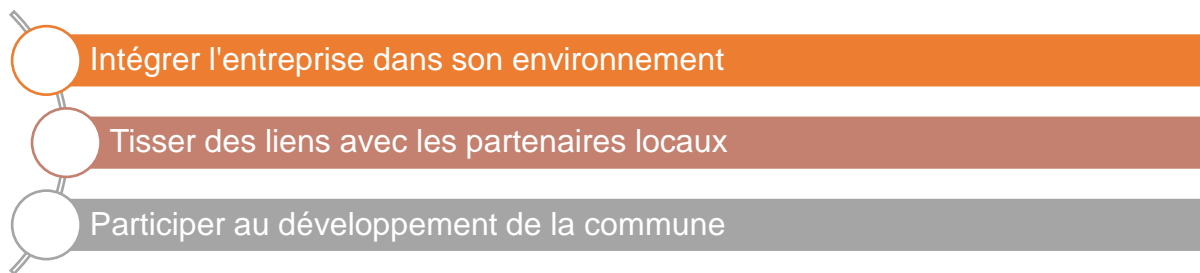


6. PARTICIPER A L'ANCRAGE TERRITORIAL : communautés et développement local

POURQUOI ?

S'implanter dans un territoire, c'est d'abord créer un réseau avec les acteurs locaux et se faire connaître des clients potentiels. La pénétration du marché local est plus facile et plus rapide. C'est également travailler en limitant l'impact de l'entreprise sur son environnement proche. L'entreprise participe ainsi au développement environnemental, économique et social de son territoire dans un esprit gagnant/gagnant.

COMMENT ?




INTEGRER L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT

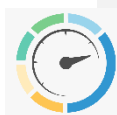
Participer au développement environnemental du territoire.

- **Respecter la réglementation environnementale locale**, notamment le Plan Local d'Urbanisme qui donne des prescriptions concernant les espaces verts, la gestion des eaux usées, l'esthétisme des bâtiments ... ;
- **Veiller à la propreté et l'esthétisme des sites** (notamment en intégrant les zones de stationnement des véhicules dans le paysage) ;
- **Soutenir des projets environnementaux locaux** : identifier des projets environnementaux spécifiques de la région et apporter un soutien financier ou en nature (ex : *projets de reboisement, de nettoyage des cours d'eau, de protection de la faune locale, ou de toute autre initiative alignée avec vos valeurs environnementales*) ;

- **Partager des connaissances, échanger sur les bonnes pratiques environnementales** : par exemple, organiser des ateliers sur des sujets liés à l'environnement, participer à des programmes d'éducation environnementale dans les écoles, rejoindre des associations environnementales régionales ... ;
- **Favoriser la mobilité durable** de l'ensemble des collaborateurs.

Note : Tenez vos parties prenantes informées de vos efforts en matière de durabilité et de votre engagement envers l'ancrage territorial environnemental. Communiquez régulièrement sur vos objectifs, vos réalisations et vos projets futurs pour encourager la transparence et la responsabilité.

- 
- Plan de mobilité
 - Programmes d'éducation environnementale dans les écoles locales
 - Ateliers sur des sujets liés à l'environnement



- Nombre de soutiens apportés à des associations locales
- % conformité à la réglementation environnementale locale
- Nombre de salariés utilisant des modes de transports doux

TISSER DES LIENS AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX

Créer une dynamique afin de s'enraciner dans son territoire par ses actions, son implication et son comportement vis-à-vis de la communauté.

- **S'impliquer dans des projets et des initiatives culturelles, sportives ou de santé** : par exemple, mettre à disposition des lieux pour l'exposition d'œuvres d'artistes, participer à la réhabilitation du patrimoine culturel, réaliser des actions de mécénat, parrainer des événements sportifs locaux, financer/participer à des campagnes de santé publique ;
- **Soutenir des causes sociales pertinentes pour le territoire** (ex : parrainage d'événements locaux, soutien à des associations caritatives, ...) ;
- **Inciter et faciliter la participation des collaborateurs à la vie locale** (participation à des associations caritatives locales, pompiers volontaires, conseil municipal, activités culturelles, ...).

- **Etablir des partenariats** avec des établissements d'enseignements locaux pour soutenir des initiatives éducatives (ex : soutien de programmes éducatifs) ;

- Campagnes publiques de santé



- Nombre de soutiens apportés à des associations locales
- Nombre de partenariats établis avec des établissements d'enseignement locaux

PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Volonté de contribuer au développement de son territoire via la participation à des projets favorables au développement du territoire, à la définition d'investissements que l'entreprise veut et peut réaliser pour participer à la création de richesses

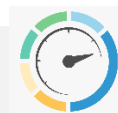
- **Soutenir les entrepreneurs locaux et la création d'entreprise sur le territoire** : identifier et soutenir les entrepreneurs et les startups locaux en tant que clients, partenaires ou investisseurs : cela contribue à encourager l'innovation et la croissance économique du territoire ;
- **Soutenir des projets d'infrastructure locale** (ex : les initiatives de développement d'infrastructures, telles que la construction de parcs industriels, d'espaces de coworking ou d'incubateurs d'entreprises) : cela permet d'encourager l'implantation de nouvelles entreprises, créer des emplois et dynamiser l'économie locale.
- **Renforcer la part de ressources issues de production locales, de services locaux** : être un soutien au tissu micro-économique, au développement en renforçant l'attractivité du territoire ;
- **Créer des partenariats** : établir des partenariats avec d'autres entreprises locales pour développer des projets conjoints ou des offres combinées : cela renforce la présence de l'entreprise sur le marché local, élargit sa clientèle et crée des opportunités de croissance pour toutes les parties concernées ;

- **Favoriser l'embauche de travailleurs locaux** en travaillant avec les agences d'emploi locales, en participant à des événements de recrutement dans la région, en diffusant des offres d'emploi dans la communauté locale.



Cartographie des fournisseurs locaux pour un segment d'achat clé

- % de prestataires locaux
- % salariés recrutés localement
- Distance moyenne parcourue par les fournisseurs



CHAPITRE



PRODUCTION DURABLE & RESPONSABLE



- 7. Améliorer la rentabilité de l'entreprise
- 8. Consommation durables et questions relatives aux consommateurs : Qualité et satisfaction clients
- 9. Gestion et prévention des risques

En quelques mots

La responsabilité sociétale doit permettre de garantir les principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et les autres entreprises, y compris les concurrentes. Ces principes doivent s'étendre au-delà des frontières là où les pratiques en cours ne garantissent pas cette intégrité.

Chaque entreprise se positionne et se développe en respectant les autres entreprises et leur croissance, ce qui garantit notamment une concurrence loyale et une reconnaissance des populations.



Légende :



Exemples d'outils






Exemples d'indicateurs de mesure

7. AMELIORER LA RENTABILITE DE L'ENTREPRISE

POURQUOI ?

La responsabilité sociétale doit, également, assurer la pérennité des activités de l'entreprise. Cette pérennité doit s'établir au sein d'un territoire et en présence d'autres entreprises, y compris d'une même activité. Ainsi, chaque entreprise organise une concurrence loyale, transparente et éthique au bénéfice de toutes les parties prenantes.

COMMENT ?

- 
Réaliser des investissements durables
- 
Etablir une politique de développement et de relations durables et équilibrées avec ses partenaires
- 
Etablir une politique tarifaire juste et équitable avec tous ses partenaires

REALISER DES INVESTISSEMENTS DURABLES

- **Définir des choix d'investissement socialement responsable** : il s'agit de prendre en compte dans les critères de choix, en plus des critères financiers classiques (Chiffre d'affaires dégagé, meilleure productivité, durées de l'amortissement, ...), des critères environnementaux (tel que la diminution des consommations d'énergie, de la pollution) et des critères sociaux (meilleure efficacité du personnel)
- **Faire appel à des financements extérieurs** : en recherchant de nouvelles sources de financement auprès de sociétés de fonds éthiques, d'institutions telle que l'ADEME ⁽¹⁾ ou en faisant appel à d'autres entreprises pour s'engager dans des projets de Développement Durable aux coûts importants.

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

- Part d'investissements liés aux projets RSE
- Subventions et aides publiques significatives reçues
- Part des investissements visant à réduire l'impact environnemental, social de l'outil de production



- Etablir un Plan de financement avant d'investir
- Rapport financier annuel
- Assurer une veille des fonds socialement responsables
- Privilégier les produits d'épargne salariale labellisés
- Encourager les projets innovants dans l'entreprise : bourse aux brevets, primes
- Mécénat : donation et investissements de fonds dans la communauté.



ETABLIR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE RELATIONS DURABLES ET EQUILIBREES AVEC SES PARTENAIRES : ACHATS RESPONSABLES

« Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains » [source AFNOR]

- **Organiser la fonction achat et la former à la RSE** afin qu'elle puisse analyser les besoins de son entreprise, définir des priorités en matière de sourcing responsable (comme circuits courts, entreprises locales, ESAT (*), etc) ainsi que des critères d'évaluation, réaliser des audits et/ou des contrôles des partenaires pour vérifier leur engagement et les aider à s'améliorer dans leur démarche.
- **Analyser les pratiques d'achat et s'assurer d'une bienveillance** à l'égard des fournisseurs/sous-traitants tout au long du processus achat. Cette démarche s'applique de manière hiérarchisée aux catégories d'achats stratégiques et usuels (tel que les machines, consommables, matériels, etc) mais également à la sous-traitance et aux achats de prestation (tel que la formation, vérifications réglementaires) ;
- **Intégrer dans les cahiers des charges** des critères relatifs à l'environnement, aux droits Humains, aux conditions sociales, à la sécurité et à la loyauté des affaires, à la protection de la santé des utilisateurs, etc ;
- Mettre en place des structures qui facilite **la mise en œuvre de relations mutuellement bénéfiques entre l'entreprise et ses partenaires** (sous-traitants, fournisseurs, partenaires) en soutenant techniquement/financièrement les partenaires souhaitant mettre en œuvre des solutions plus respectueuses de l'environnement, des facteurs sociaux, etc ;
- (*) ESAT : *Établissement et Service d'Aide par le Travail est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire : Employeurs publics et privés du marché du travail classique ou en entreprise adaptée à leurs besoins.* [Source : www.service-public.fr]

- **Sensibiliser ses partenaires à la responsabilité sociétale** via l'organisation de portes ouvertes, de séminaires ;
- **Recourir à des fournisseurs et sous-traitants respectueux de l'environnement** via une certification/labellisation – Possibilité de demander à ses fournisseurs et prestataires de se soumettre à l'évaluation ECOVADIS⁽¹⁾.

(1) EcoVadis propose un service d'évaluation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), via une plateforme. Chaque entreprise est évaluée sur des problématiques essentielles RSE en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité



- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ % de consultation intégrant des critères RSE ▪ % de biens et de fournitures achetés localement ▪ % de fournisseurs ayant fait l'objet d'un audit RSE ▪ Nbre de litiges ▪ Délais de paiement des fournisseurs ▪ % d'acheteurs objectivés sur leur démarche achats responsables | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'achat sur la base de critères RSE ▪ Charte partenariale ▪ Code de Déontologie Achat signé par les acheteurs ▪ Critères RSE définis pour sélectionner et évaluer les partenaires via la procédure d'achat ▪ <i>Pour aller plus loin : Certification ISO 20400 :2017 sur les Achats responsables</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



ETABLIR UNE POLITIQUE TARIFAIRE JUSTE ET EQUITABLE AVEC TOUS SES PARTENAIRES

- **Prendre en compte l'ensemble des coûts dans la détermination des prix de vente des produits.** Il s'agit d'identifier au-delà des coûts de matières, les coûts sociaux et environnementaux (par ex sur le prix pièce : Utilisation de matières recyclées ; Coûts de brevets / licences / royalties ; Logistique au sens large (stocks, transports) etc... ;
- **Adapter la grille tarifaire** en fonction des ressources, du positionnement par rapport à la concurrence, des attentes du client tout en assurant la santé financière de ses fournisseurs/sous-traitants ;
- **Pratiquer et promouvoir des propositions tarifaires** adaptées au niveau de qualité escomptée.
- **Adopter une approche éthique dans l'entreprise** en analysant les risques en matière de pratiques anticoncurrentielles, d'ententes illégales, d'abus de position dominante et en mettant en place des mécanismes d'alerte.

- % de contrats honorés dans les conditions convenues (échancier de paiement, mode de paiement, prix, ...)
- Rentabilité



- Politique tarifaire en cohérence avec la Politique RSE
- Formalisation des engagements : contrat commercial, conditions générales de ventes
- Respect du code des Marchés publics



8. CONSOMMATION DURABLE ET QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS

Qualité et satisfaction clients

POURQUOI ?

La relation entretenue entre les consommateurs et les entreprises évolue face à un monde confronté à une plus grande mobilité physique et intellectuelle (réseaux sociaux, associations de consommateurs, achats utilisant de nouvelles technologies) mais également face à une prise de conscience de l'impact des consommations sur l'environnement et sur l'Homme.

La consommation durable est un pilier essentiel de la RSE pour les entreprises qui s'efforcent de proposer des produits durables, éthiques et respectueux de l'environnement, en encourageant la transparence et la sensibilisation des consommateurs. Cette approche favorise la fidélité de ces derniers, tout en favorisant des pratiques commerciales durables.

COMMENT ?



Faire de la Qualité produit, une priorité: innovation et conception vers une production durable



Mettre en place une démarche d'amélioration continue: Pilotage de la démarche



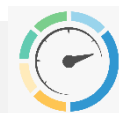
Apporter aux clients conseil et expertise

FAIRE DE LA QUALITE PRODUIT, UNE PRIORITE : INNOVATION ET CONCEPTION VERS UNE PRODUCTION DURABLE

Les produits consommés doivent non seulement assurer les caractéristiques attendues du produit par le client mais également contribuer à la préservation de l'environnement et promouvoir une plus grande égalité sociale.

- **Prendre en compte** dans ses processus / activités de conception et d'innovation **les impacts de ses produits, services et process tout au long de leur cycle de vie** pour limiter ses impacts négatifs, maximiser sa contribution sociétale, tout en tenant compte de la santé / sécurité des clients et des consommateurs. L'entreprise intègre, par exemple, à ses modes de production et de consommation les domaines d'action de l'économie circulaire (approvisionnement durable, écoconception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, adaptation aux changements climatiques ...etc).
- **Proposer des produits éco-responsables** (durables, recyclables reconditionnables) en concevant des revêtements ou des traitements permettant d'augmenter la durée de vie des produits, ainsi que des **emballages réutilisables et des modes de livraison éco-responsables** (navettes avec les fournisseurs/clients, optimisation des chargements des camions, ...)
- **Privilégier**, dès la phase de conception produit/process, **des procédés générant une faible empreinte environnementale** en optimisant la chaîne de traitement (au niveau de la consommation d'eau, d'énergie, de la minimisation des émissions dans l'eau) par le calcul des intrants et sortants, en favorisant l'achat d'équipements pour la fabrication moins énergivores, l'utilisation de produits chimiques moins dangereux pour l'Homme et l'environnement (tout en assurant les propriétés attendues du produit) et l'utilisation d'une part d'énergie verte dans le fonctionnement de l'entreprise.
- **Optimiser les flux de la production et logistique** afin d'améliorer la rentabilité de l'entreprise, les conditions de travail et de diminuer l'impact environnemental.
- **Réaliser du benchmark** auprès d'entreprises similaires afin d'identifier les meilleures technologies disponibles

- % d'émission de CO₂ pour fabriquer et livrer les produits
- % de matière recyclée dans les produits vendus



- Analyse du cycle de vie des produits/services
- Eco-conception – Profil Environnemental d'un Produit
- Réaliser des bilans carbone, matière, énergie, déchets
- Veille innovation pour identifier les **Meilleures Techniques Disponibles (MTD)** : salons professionnels, revues, fédération professionnelle



METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE : PILOTAGE DE LA DEMARCHE

L'ensemble des activités de l'entreprise, y compris les actions menées dans le cadre de sa responsabilité sociétale, doivent s'intégrer dans une dynamique d'amélioration continue, de type PDCA (Plan, Do, Check, Act).

- **Décliner les plans d'action RSE** au sein des différents services, activités de l'entreprise afin d'impliquer l'ensemble des salariés et inciter les collaborateurs à émettre des propositions d'amélioration
- **Identifier les méthodes et outils de mesures** pour assurer le pilotage des activités. Ces outils de pilotage doivent permettre la maîtrise des moyens mis en œuvre sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, une visibilité de la performance globale de la responsabilité sociétale de l'entreprise.
- **Mettre en place des revues de performance périodiques** permettant aux parties prenantes de jouer un rôle en matière de responsabilité sociétale, de déterminer les progrès accomplis en matière RSE, d'identifier les domaines nécessitant des changements et de contribuer à l'amélioration des performances
- Lors de ces revues de performances, **il s'agit d'analyser les données** telles que les évolutions réglementaires, des attentes des parties prenantes, la perception des parties prenantes sur les performances de l'entreprise, les évolutions des modes de production et de consommation, les résultats du benchmark **et de les transformer en action pour atteindre « les Bonnes Pratiques »**.
- **Insérer ponctuellement ces revues dans les instances déjà existantes** (Comité de Direction, Comité exécutif, ...) afin que ces revues ne soient pas en marge des instances décisionnelles mais en face partie intégrante
- **Améliorer en boucle courte** (savoir repérer rapidement un dysfonctionnement interne ou externe, prendre une décision rapide de correction pour la mettre en œuvre le plus rapidement possible et poursuivre les activités) et **améliorer en boucle longue** (savoir repérer les problèmes graves ou récurrents, analyser les causes profondes à l'origine de ces problèmes, engager des actions de fonds pour éradiquer ces causes et vérifier que ces problèmes ne réapparaissent pas)

- Tableau de bord RSE
- Rapport de contrôle interne
- Plan d'action RSE
- Revues de performances périodiques/ Comité de suivi RSE
- Bilan annuel des actions menées et des résultats atteints



Pour aller plus loin : Certifications **ISO 9001 :2015** (norme de Management de la Qualité), **ISO 14001 :2015** (norme de Management de l'environnement), **ISO 50001 :2018** (norme de Management de l'énergie), **ISO 45001 :2018** ((norme de Management de la santé et la sécurité au Travail)

- Satisfaction des parties prenantes dont les clients
- Nombre de réclamations clients et de plaintes des parties prenantes
- Nombre de revues réalisées au délai prévu
- % de salariés impliqués dans la réalisation des actions à mener
- % d'actions closes dans les délais prévus



APPORTER AUX CLIENTS CONSEIL ET EXPERTISE

L'entreprise déploie une relation responsable avec ses parties prenantes prioritaires dont ses clients et consommateurs au travers de bonnes pratiques en matière d'affichage, d'étiquetage, de communication et de marketing.

- Le marketing est un moyen pour assurer transparence et informations non seulement sur le produit mais aussi sur l'entreprise qui le produit. Le client informé pourra choisir en fonction de ses besoins mais également en fonction des caractéristiques du produit (conséquences sur l'environnement, la santé, ...)
- **Identifier et prendre en compte les attentes et besoins des clients et consommateurs** concernant la qualité des produits et services fournis incluant les aspects après-vente et l'assistance. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de rencontre et de dialogue réguliers avec les clients, de recueillir en temps réel leurs besoins et attentes, y compris en termes de RSE.
- **Anticiper les besoins futurs de ses clients et innover** pour lui proposer de nouvelles solutions dans une approche partenariale et durable. L'entreprise est organisée afin de pouvoir proposer des produits et des prestations de service innovantes, plus respectueuses de l'environnement, de la santé et garantissant les caractéristiques du produit.
- **Communiquer auprès des clients sur les principes du développement et la consommation durable** en utilisant différents moyens de communication : internet, rencontres, visites de site, événements, ...
- **Avoir une expertise reconnue par les clients dans la phase d'élaboration ou d'évolution du cahier des charges**, afin de :
 - Les accompagner dans la **durabilité de leurs produits** (réalisation de revêtements afin d'allonger la durée de vie des produits, et de les rendre

recyclables ou durables) et **dans la diminution de l'impact environnemental** du produit entrant ;

- **Communiquer avec le client** lors de l'opération d'usinage notamment pour réduire au minimum en amont la quantité de graisse ou d'huile appliquée et/ou pour éliminer l'huile en excès par des techniques physiques ;
 - Leur proposer des **modes de conditionnement** respectant les critères RSE (emballages navettes garantissant la qualité produit et la santé/sécurité des collaborateurs) et des **modes de livraison** éco-responsables : optimisation des commandes, départs avec camion plein, optimisation des flux (navettes régulières entre le client et l'entreprise) afin de limiter l'impact carbone.
- **Proposer des solutions alternatives au client** comme un système de traitement de surface différent (traitements électrolytiques ou chimiques).

- Rencontres régulières avec les clients via des réunions, salons, conférences autour des thèmes du développement durable
- Process commerciaux identifiés et formalisés
- Formation des commerciaux à la RSE et aux produits éco-responsables conçus
- Echanges avec le client pour faire évoluer le cahier des charges, propositions de variantes lors des consultations
- Identification d'un contact privilégié pour chaque client dans l'entreprise
- Veille réglementaire et benchmark externe
- Affichage/communication environnemental et social sur les produits proposés (écolabels, bilan carbone, ...)



- Part des ventes des produits éco-conçus
- Taux d'attribution ; taux de réussite
- Satisfaction client par rapport à la qualité des conseils et de réponses sur les sujets RSE, caractère novateur des produits services et solutions éco-responsables



9. GESTION ET PREVENTION DES RISQUES

POURQUOI ?

Adopter une approche de précaution permet de minimiser, voire de prévenir les risques, de développer et d'installer à la fois des technologies propres et une démarche d'excellence opérationnelle, de réduire les dommages et de minimiser le coût de remise en conformité, de traitement du risque.

La gestion des risques au niveau de la RSE est fondamentalement orientée vers la durée et la pérennité. La pertinence d'un système de management des risques avec une politique RSE est essentielle

COMMENT ?



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

Le risque est défini comme « l'effet de l'incertitude. Un effet étant un écart positif ou négatif par rapport à une attente et l'incertitude étant le manque d'information qui entrave la compréhension ou la connaissance d'un événement, de ses conséquences ou de sa vraisemblance » (Définition ISO 9000 :2015)

- **S'assurer de la prise en compte des risques** au plus tôt (dès la phase de conception produit/process) en fonction des évolutions réglementaires, des nouvelles exigences/attentes des parties prenantes, des modifications des activités, produits et service, des réclamations clients et des accidents survenus afin de mettre en place les meilleures techniques disponibles ;
- **Réaliser une analyse des risques liés au projets** (conception produit/process, nouvel équipement, nouvelle technologie, ...) : analyse de faisabilité permettant d'identifier entre autres les risques financiers, environnementaux, santé & sécurité au travail, liés à l'utilisation des produits finis, ... ;

- **Connaître la nature et les risques des substances ou mélanges dangereux** présents dans l'entreprise ainsi que les **risques d'incendie** spécifiques des locaux afin de mettre en place les moyens de protection adéquats



- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Outil d'analyse des risques mis à disposition par l'UITS pour ses adhérents
- AMDEC (*Outil de gestion de la qualité et de sûreté de fonctionnement permettant d'identifier les défauts ou les défaillances potentielles d'un produit/process dans l'objectif de les traiter avant leur survenue*)
- SWOT (*Outils d'analyse stratégiques basé sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces*)
- Plan de prévention
- Analyse environnementale dans la perspective du cycle de vie

- % avancement des analyses de risques
- Nombre de risques par catégories
- Catégories de risques par niveau de risque total



GERER ET ASSURER LES RISQUES IDENTIFIES

Il convient d'analyser les risques, d'adopter une approche éthique dans l'entreprise et de sensibiliser toutes les fonctions concernées par ces risques, de mettre en place des mécanismes d'alerte, de traitement des cas....

Cette question inclut également un devoir de vigilance auprès des filiales éventuelles et des fournisseurs et sous-traitants partenaires.


- **Assurer la mise en place de plan d'action** afin de minimiser ou d'éliminer les risques identifiés. L'efficacité des actions doit être démontrée.
- **Communiquer** auprès de ses collaborateurs, de ses clients, des prestataires externes et autres parties intéressées sur ces principaux risques et les actions mises en place pour les maîtriser.
- **Définir un plan de continuité d'activité** basé sur les risques liés à l'environnement (inondation, incendie, ...), à l'approvisionnement des matières/consommables (faillite d'un fournisseur, ...), aux ressources humaines (pandémie, grève, ...), au système d'information (cyberattaque, sauvegarde des données, ...), à la logistique (transporteurs bloqués à cause d'événements

climatiques, ...) pouvant empêcher l'entreprise de fabriquer ses produits et de livrer ses clients et permettant de renforcer la résilience de l'entreprise.

- **Garantir aux clients et consommateurs leur sécurité** dans le cadre de l'utilisation du produit/service vendu et assurer la protection de leurs données personnelles (cybersécurité notamment dans le cadre d'une solution IT (*)).

(* *Solution IT (Information Technology) : ensembles de services, de logiciels ou de matériels regroupés et conçus pour aider les entreprises à gérer des opérations techniques complexes ou non.*

- **Vérifier la connaissance et le respect des consignes mises en place pour maîtriser** les risques par le personnel et toutes personnes devant les respecter (intervenants extérieurs)
- **Assurances** : identifier les assurances nécessaires correspondant à l'activité et aux risques identifiés.

- 
- Plan d'actions
 - Plan de continuité d'activité
 - Consignes de sécurité pour prévenir les risques et capacité à réagir en cas de survenance (consignes d'incendie, de déversement, d'accident, ...) – Cf. **Guide incendie UITS**
 - Consignes de maintenance, d'entretien des locaux et équipements
 - Prise en compte et respect du RGPD
 - Charte informatique
 - Privilégier l'utilisation de produits non dangereux pour l'environnement et pour la santé et la sécurité

*Pour aller plus loin : Certifications **ISO 27001** : 2022 Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée – ISO 37001 :2016 systèmes de gestion anti-corruption*



- Efficacité des plans d'actions
- Risques résiduels par période
- Nombre de plaintes pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients
- Nombre de non-conformités relevés lors des audits, visites pour non-respect des consignes

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE MANAGEMENT DES RISQUES

La plupart des entreprises voient leur environnement se complexifier (nouveaux acteurs, nouvelles réglementations, nouveaux comportements des clients, ...), avec des évolutions à surveiller (évolutions technologiques, sociétales, ...). Le management des risques associés à ces transformations permet de les détecter au plus tôt, de mettre en œuvre les meilleurs dispositifs d'anticipation et de maîtrise.

Le management des risques couvre l'ensemble des activités, processus de l'entreprise et également les parties prenantes clés. Il s'appuie sur le contexte externe et interne, sur les facteurs humains et sur une approche de prévention et contribue à l'amélioration des performances de l'entreprise, à la prise de décisions cohérentes avec les enjeux et hiérarchisées en fonction du niveau de risques et de la disponibilité des ressources.

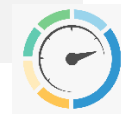
- Dans une démarche de management des risques, **utiliser une méthode basée sur 5 phases fondamentales** : Evaluer (identifier et quantifier) – réaliser un diagnostic (mesure de l'impact, recherche des causes) – planifier (définition de la politique et élaboration des plans d'action) – traiter – pérenniser (management et organisation, gestion de la connaissance).
- Les principales questions à se poser chercheront à **déterminer l'occurrence et le degré de gravité des risques**, selon l'ordre suivant :
 - **Risques opérationnels et de système** : Est-ce que les opérations stratégiques de l'entreprise sont fiables et pérennes ?
 - **Risques financiers** : est-ce que la rentabilité de l'entreprise peut être perturbée par des changements affectant les taux de change, les taux d'intérêt, les mouvements de devises, les pandémies ?
 - **Risques informationnels et technologiques** : Quels risques sont inhérents aux données et technologies utilisées par l'entreprise ?
 - **Risques de conformité** : est-ce que toutes les opérations de l'entreprise respectent les lois et les réglementations applicables ?
 - **Risques de réputation** : quelles sont les sources potentielles pouvant affecter la réputation de l'entreprise, comment sont-elles gérées ?
 - **Risques politiques** : Jusqu'où les risques d'instabilité politique, y compris le terrorisme, peuvent-ils menacer les opérations et le personnel de l'entreprise ?
- **Désigner un ou plusieurs référents internes** dédiés au management des risques
- **Effectuer des tests** (phishing en cybersécurité,) **des exercices** (d'évacuation, de déversement accidentel, ...) pour vérifier la connaissance, la bonne application des consignes et effectuer des retours d'expérience afin d'améliorer les pratiques ;
- **Réaliser des audits, des évaluations** par un tiers indépendant des pratiques de l'entreprise

- Cartographies des risques
- Contrôle interne
- Tableau de bord des indicateurs de risques clés
- Planning de tests, compte-rendu et retour d'expérience



Pour aller plus loin se référer à l'ISO 31000 :2018 sur le management du risque

- % et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption
- Cartographie des risques résiduels



CHAPITRE

IV

ECONOMIE DE RESSOURCES & DURABILITE DES REVETEMENTS



10. Gérer et optimiser les ressources et les matières premières
11. Gérer et diminuer les nuisances de l'activité

En quelques mots

Chaque entreprise par son activité, sa localisation et sa structure impacte l'environnement en consommant des ressources, en modifiant les écosystèmes locaux et en émettant diverses pollutions dans la biosphère. La responsabilité sociétale place l'homme au centre de ses préoccupations afin de lui assurer un développement en accord notamment avec son environnement.

L'entreprise gère ses impacts environnementaux de manière proactive pour minimiser son empreinte écologique et ainsi démontrer son engagement envers la durabilité et la préservation des écosystèmes. Elle satisfait alors les attentes de ses parties prenantes et assure sa conformité à la réglementation.

Cette gestion de l'environnement peut également générer des économies, renforcer la réputation de l'entreprise et attirer des clients et partenaires sensibles aux enjeux écologiques, contribuant ainsi à la créer de la valeur.

Le traitement de surface contribue à la prolongation de la durée de vie des matériaux (automobile, bâtiment...). En prolongeant la durée de vie des équipements, le traitement des matériaux permet de réaliser des économies de ressources allant dans le sens du développement durable.



Légende :



Exemples d'outils



Exemples d'indicateurs de mesure

10. GERER ET OPTIMISER LES RESSOURCES ET LES MATIERES PREMIERES

POURQUOI ?

Pour permettre à chaque Homme de vivre et de se développer, il est nécessaire de lui assurer un accès identique aux ressources. Aussi, chaque entreprise doit garantir une utilisation rationnelle de ces dernières lors de leur fonctionnement : limiter certaines consommations excessives, favoriser l'accessibilité d'autres au plus grand nombre.

L'entreprise identifie et optimise l'ensemble des consommations de ressources (eau, matières, énergie) liées à ses activités ainsi que ses flux de production. Elle veille à maximiser la part des ressources renouvelables comparativement aux ressources non renouvelables. Elle veille à maîtriser ses flux de production sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

COMMENT ?



Minimiser les consommations d'eau et des matières premières dans toute la chaîne

Minimiser les consommations énergétiques

MINIMISER LES CONSOMMATIONS D'EAU ET DES MATIERES PREMIERES DANS TOUTE LA CHAINE

L'entreprise met en place des pratiques responsables pour préserver les ressources naturelles, en particulier l'eau qui est essentielle et rare et sensibilise les collaborateurs sur le sujet.

- **Concevoir des process qui limitent la consommation d'eau** en favorisant les systèmes de refroidissement fermés, le rinçage à étape multiple, la réutilisation des eaux de rinçage, en diminuant le nombre de rinçage (utilisation de produits compatibles pouvant se rincer dans les mêmes bains), en réduisant les égouttures et en choisissant des équipements moins consommateurs d'eau.
- **Favoriser le fonctionnement en circuit fermé de la chaîne de traitement** en appliquant un ensemble approprié de techniques telles que le rinçage en cascade, l'échange d'ions, les techniques membranaires, l'évaporation.

Le fonctionnement en circuit fermé permet de réduire la consommation de matières premières, de produits chimiques et d'eau, de réduire la nécessité de traitement des eaux résiduaires en fin de cycle, réduire l'utilisation globale d'énergie et de réduire la perte de matériaux persistants (tels que le PFOS).

- **Prévenir et réduire les pertes en utilisant des tonneaux adaptés.**
- **Rechercher les fuites.** Les fuites d'eau non détectées peuvent entraîner un gaspillage important, des factures d'eau élevées ainsi que des dommages structurels coûteux pour les bâtiments.
- **Entretien et contrôler la solution de traitement** afin d'éviter l'accumulation des contaminants ce qui permet d'améliorer la qualité du produit fini et de limiter la reprise des rebuts ainsi que de diminuer la consommation de matières premières. L'agitation des solutions de traitement permet de conserver une concentration constante de la solution dans l'ensemble de la cuve.
- **Contrôler le process de traitement** afin d'éviter les surdosages de produits ce qui augmente les consommations de matières premières et les pertes dans les eaux résiduaires en utilisant un moyen de contrôle analytique (contrôle statistique de procédé SPC) et un dosage automatisé.
- **Surveiller tous les points d'utilisation d'eau** avec l'enregistrement des données afin de permettre des évaluations comparatives qui consistent en l'enregistrement systématique des intrants (matières premières, eau et énergie) et des sortants (eau et eaux résiduaires), pour les comparer régulièrement aux résultats antérieurs concernant l'installation, son secteur, des valeurs nationales ou régionales.

- Programme d'entretien et de nettoyage
- Gammes de contrôles de la solution de traitement
- Sensibilisation des personnes concernées aux technologies employées et à une consommation plus responsable
- Mesures des consommations au niveau des points d'utilisation de l'installation
- Evaluation comparative (surveillance des performances) et plan d'action

Pour aller plus loin : Certification ISO 14001 :2015 (norme de management de l'environnement)

- Indicateur de suivi des consommations d'eau et de matières premières
- Volume d'eau quittant l'installation de traitement
- % et volume total d'eau recyclée et réutilisée
- % d'emballage recyclé



MINIMISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

L'entreprise met en place une politique de sobriété et d'efficacité énergétique permettant de maîtriser et de réduire sa facture énergétique (éclairage, chauffage process, clim, numérique...) et d'améliorer la résilience de ses activités.

- **Gérer l'alimentation entrante** pour minimiser les pertes en énergie réactive lors de réduction d'alimentation en haute tension et pour répondre à des demandes importantes de courant
- **Optimiser le rendement électrique du process** par l'ajout de composés chimiques conducteurs dans les bains de traitement permettant d'augmenter la conductivité électrique, en minimisant la distance entre les redresseurs et les anodes pour réduire la chute de tension entre les conducteurs et les connecteurs mais aussi par l'installation d'équipements à bon rendement énergétique et la maintenance des redresseurs et contacteurs électriques.
- **Réduire les pertes de chaleur** en optimisant la composition de la solution de traitement et les gammes de température du process (surveillance manuelle ou automatique de la température), en réduisant la quantité d'air d'extraction au-dessus des bains chauffés, en recherchant des moyens permettant de récupérer la chaleur, en isolant les bains chauffés (cuves à double paroi, cuves pré-isolées, ...) et par l'agitation des solutions qui assure une concentration homogène en surface.
- **Réaliser des diagnostics énergétiques** en vue d'améliorer les performances de l'entreprise (éclairage, climatisation, fuite d'air comprimé, chauffage, chauffage des cuves des solutions, équipements de production...)
- **Optimiser la gestion des fours et étuves** : entretenir régulièrement les brûleurs, limiter le temps d'ouverture des portes du four, optimiser la charge des fours en volume et en cadencement.
- **Ordonnancer les cycles de production**

NB : : il est souvent nécessaire d'avoir une approche globale consommation d'eau/consommation électrique car la mise en place d'une solution permettant d'améliorer un paramètre peut se révéler néfaste pour un autre paramètre.

- Le Bref « Traitement de Surface des métaux et matières plastiques »
- Guide UITs : Guide d'amélioration de la consommation énergétique des fours de peinture
- Guide CETIM : Maîtrise de l'énergie dans l'industrie mécanique
- Surveillance des paramètres process (température, ...)
- Entretien de manière régulière des redresseurs et des contacts du système électrique
- Audit énergétique
- Plan de sobriété énergétique
- Installation d'énergies renouvelables ou recyclées (ex : parking avec panneaux solaires, chaleur générée par le process, par les serveurs informatiques, ...)
- Choix de fournisseurs d'énergie verte



Pour aller plus loin : Certification ISO 50001 :2018 (norme Management de l'énergie)

- Suivi des consommations d'énergie / à l'activité
- Economies réalisées par an grâce à l'efficacité énergétique
- Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire
- Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire
- % énergie verte dans les contrats d'énergie






11. GERER ET DIMINUER LES NUISANCES DE L'ACTIVITE

POURQUOI ?

Prévenir la pollution c'est avant tout pour une entreprise de déterminer les sources des différents rejets que ses activités, services peuvent générer et de limiter leurs impacts négatifs. Il s'agit non seulement des conséquences des activités directes, mais aussi des conséquences indirectes, à long terme, des usages de produit notamment en fin de vie.

COMMENT ?

-  Réduire la production de déchets industriels, banals et privilégier la valorisation des déchets
-  Limiter les risques de pollution
-  Diminuer l'empreinte carbone dans l'activité

REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS INDUSTRIELS, BANALS ET PRIVILEGIER LA VALORISATION DES DECHETS

Réduire la quantité de déchets produits par les activités de l'entreprise, assurer leur stockage, leur transport et leur traitement conformément à la réglementation en donnant la priorité au recyclage et à la valorisation, et assurer une traçabilité de l'ensemble des flux.

- **Réduire les quantités de déchets générés :**
 - Concevoir un process (en intégrant les meilleures techniques disponibles) permettant de diminuer les eaux résiduaires et de limiter la perte de métaux et de matières non métalliques ;
 - Réutiliser les emballages quand cela est possible (cartons ou plastiques) ;
 - Favoriser l'achat de produits en vrac ;
 - Réduire les rebuts de fabrication ;
 - Compacter les pots de peinture avant élimination ;
 - Supprimer les gobelets, les bouteilles en plastique au profit de tasse ou de gourde (ex : offrir une tasse/gourde à tout nouveau collaborateur avec le visuel de l'entreprise)

- Pour les entreprises ayant des « cantines » : en lien avec le prestataire de restauration mettre en place le tri en fin de repas, proposer des emballages pour emporter un repas non terminé ou les restes de fin de semaine non réutilisables et optimiser les quantités proposées et servies.
- **Identifier et séparer les déchets et les eaux résiduaires** soit au niveau du traitement soit au cours du traitement des eaux résiduaires afin de faciliter la réutilisation ou la récupération des métaux de traitement (récupération des produits métalliques par électrolyse, absorption de métal par résines, précipitation, ...)
- **Mettre en place des filières de recyclage et de valorisation** par des entreprises externes pour les déchets ne pouvant pas être récupérés en interne, afin de diminuer les coûts de traitement des déchets dangereux (boues). Ceci implique de séparer ou de concentrer certains flux résiduaires afin de permettre la récupération de composants (exemple de valorisation externe : industrie du verre et de céramique qui utilisent des métaux, fabrication de concentrés métalliques utilisables, récupération de cuivre, nickel et de zinc contenu dans les électrolytes non utilisables...)
- **Pour les produits soumis à REP : adhérer aux éco-organismes**, gérer les déchets selon les consignes et afficher l'écocontribution (Ex : mobilier, équipement électrique et électronique, ...)
- **Former les collaborateurs à l'environnement et aux gestes de tri** : ateliers ludiques / affichage et visuels marquants sur les conséquences de nos activités sur l'environnement ;

- Mise en place du tri (5 flux)
- Registre de suivi des déchets
- Affichages des consignes de tri
- Allongement de la durée d'utilisation des solutions de traitement
- Réinjection des solutions de traitement perdues par entraînement
- Justificatifs des collectes



- Quantité de déchets Dangereux et non dangereux produits
- % de déchets valorisés, recyclés
- Quantité de matériaux dangereux réduits dans les déchets
- Taux de rebuts
- Nombre d'erreurs de tri, de poubelles déclassées
- Coût de l'élimination des déchets



LIMITER LES RISQUES DE POLLUTION

Minimiser ses impacts sur les écosystèmes aquatiques, sur les sols et éviter la survenue d'incidents techniques pouvant être à l'origine d'une pollution.

- **Eviter une pollution des sols** : garantir que les réservoirs de stockage sont protégés par des techniques de construction (réservoirs à double paroi) ou sont placés dans des zones confinées (barrières étanches en matériaux adaptés), procéder à des inspections et des programmes de tests réguliers et disposer d'un plan d'urgence en cas d'accident.
- **Travailler avec les clients** sur le conditionnement et la propreté des pièces arrivant chez le traiteur de surface ;
- **Assurer une maintenance des équipements** pour éviter les fuites et détecter le plus rapidement possible les fuites pour les réparer : vérification régulière de toutes les cuves et des réseaux de tuyauteries, propreté des zones de traitement et veiller à ce que ces dernières soient peintes afin de permettre une identification facile des fuites chroniques, utilisation d'alarme de niveau haut pour les cuves de traitement et le traitement des eaux résiduaires.
- **Limiter les risques de pollution des eaux en substituant** les produits chimiques les plus dangereux par **des substances et mélanges moins nocifs** pour l'homme et l'environnement voire biodégradables (dès lors qu'un procédé alternatif est qualifié par les clients), en diminuant la concentration de produits chimiques, **en maîtrisant les stockages** des produits chimiques (identification des zones de stockage, produits chimiques sur rétention, prévenir la corrosion des canalisations en contrôlant l'humidité, contrôle des rétentions, ...)
- **Surveiller les niveaux d'émissions des eaux résiduaires** afin de garantir que l'effluent est conforme aux concentrations autorisées. Lorsque l'effluent sort des valeurs limites, une alerte est donnée soit automatiquement grâce à des systèmes de surveillance en direct soit manuellement grâce à une vérification manuelle. Le personnel chargé de cette surveillance est formé et dispose d'informations analytiques adéquates.

- Plans des zones dangereuses
- Planning de maintenance, d'inspections et de tests
- Procédures de situations d'urgence – Plan d'urgence
- Programme de surveillance des eaux résiduaires et plan d'action
- Bilan annuel des actions menées et des résultats atteints



- Indicateur de suivi des fuites
- Nombre de fois où les eaux résiduaires ont dépassé les seuils autorisés
- % de produits dangereux substitués par des produits moins dangereux



DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DANS L'ACTIVITE

L'une des causes des changements climatiques identifiés est l'émission de Gaz à effet de serre (GES). Une entreprise qui s'engage en termes de responsabilité sociétale à limiter les impacts de ses propres émissions, prend, également, en compte les conséquences des changements climatiques sur ses activités.

- **Éliminer ou réduire le temps de stockage entre les opérations** (entre fabrication et le traitement de surface ou entre traitement de surface et expédition) en utilisant des traitements de surface complémentaires type huilage, tout en protégeant le produit de la corrosion (emballage anti-corrosion, contrôle de la corrosivité de l'atmosphère de stockage, utilisation de revêtement anticorrosion, ...). Ce qui permettra de diminuer le bilan carbone, les coûts d'investissement et d'exploitation pour le stockage ainsi que les coûts de production liés au décapage et au retraitement des pièces rejetées.
- **Concevoir des process permettant de limiter les déperditions de chaleur et diminuer les émissions dans l'air** (COV, CO₂, NO_x, ...) comme par exemples la substitution de produits solvatés par des produits aqueux pour le dégraissage ou les peintures, par la couverture des bains chauffés, par la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles : chariots élévateurs électriques plutôt qu'à gaz ou fuel. D'autres combustibles sont utilisés, essentiellement pour **chauffer les solutions au moyen de systèmes directs ou indirects**.
- **Favoriser la mobilité durable de l'ensemble des collaborateurs** : verdir la flotte de véhicules entreprise, rationaliser les déplacements professionnels, favoriser les transports plus écologiques et le covoiturage (incitations financières, site intranet pour favoriser le covoiturage), proposer des formations à l'écoconduite, mettre à disposition des parkings à vélo, des bornes de recharge pour les véhicules électriques ...
- **Optimiser la logistique** : planifier vos opérations de manière à réduire les déplacements inutiles entre les différents process (optimisation du flux de production) et optimiser les chargements des camions ainsi que les fréquences de livraison des clients. Une logistique optimisée peut non seulement réduire les émissions de GES mais aussi améliorer l'efficacité opérationnelle.

- **Limiter l'impact énergétique du numérique** : n'envoyer que les mails nécessaires et ne pas multiplier les interlocuteurs, nettoyer sa boîte mail, ne pas conserver des documents ou de logiciels inutiles, optimiser la durée de vie du matériel informatique, limiter les objets connectés ...
- **Sensibiliser les collaborateurs aux conséquences du changement climatique** sur leur quotidien et mener une politique en faveur de la biodiversité en identifiant les impacts directs et locaux de l'entreprise (implantation, stockage, transport, rejets, ...) et les impacts indirects (disparition d'espèces végétales rares, épuisement des ressources, ...)
- **Mettre en place des mesures garantissant la poursuite des activités** en cas de bouleversements climatiques : implantation sur des sites non inondables, isolation en cas de variations de températures, bâtiments garantissant une poursuite des activités face aux tempêtes ou autres phénomènes climatiques, ...
- **Favoriser l'électricité ou les énergies vertes**. La production et l'utilisation de ces énergies produisent peu d'émission de gaz à effet de serre

- Utilisation du principe du juste à temps et/ou planification de la production
- Gestion automatisée des bâtiments
- Plan de déplacement d'entreprise – Politiques de transport
- Charte informatique
- Bilan carbone
- Plan de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)
- Plan de continuité d'activité
- Surveillance des émissions atmosphériques



- % d'émission de CO₂ pour fabriquer et livrer les produits
- Nombre de salariés utilisant un mode de transport doux
- Montant en euros des incitations financières aux modes de transports écologiques
- Nombre d'initiatives pour réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) et réductions obtenues



Annexe : Charte de Développement Durable UITS (mise à jour Janvier 2024)

GOUVERNANCE

1. Mettre en place un suivi de la politique RSE

- ✓ Identifier et disposer d'évaluation des partenaires, clients, fournisseurs
- ✓ Formaliser les procédures et la politique de l'entreprise
- ✓ Mettre en place des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux

2. Perspectives et développement de l'entreprise

- ✓ Disposer d'un plan d'action stratégique de développement
- ✓ Suivre les évolutions des marchés
- ✓ Communiquer sur l'entreprise et ses performances environnementales

3. Valorisation de la profession

- ✓ Adhérer au syndicat professionnel de la profession
- ✓ Participer au rayonnement de la profession
- ✓ Promouvoir activement la profession auprès des jeunes

VIE AU TRAVAIL (RH, relation et condition de travail)

4. Développer les compétences

- ✓ Faire progresser les compétences
- ✓ Former des apprentis et des stagiaires
- ✓ Capitaliser les connaissances ou les savoirs faire

5. Assurer de bonnes conditions de travail et d'ambiance dans l'entreprise

- ✓ Etre bienveillant et respectueux dans les relations avec les collaborateurs et les fournisseurs
- ✓ Favoriser l'équité, promouvoir la diversité
- ✓ Prendre en compte la pénibilité des travaux

6. Participer à l'ancrage territorial

- ✓ Intégrer l'entreprise dans son environnement
- ✓ Tisser des liens avec les partenaires locaux
- ✓ Participer au développement de la commune

PRODUCTION DURABLE ET RESPONSABLE

7. Améliorer la rentabilité de l'entreprise

- ✓ Réaliser des investissements durables
- ✓ Etablir une politique de développement et de relation durables et équilibrées avec ses partenaires
- ✓ Établir une politique tarifaire juste et équitable avec tous ses partenaires

8. Qualité

- ✓ Faire de la qualité des produits vendus, une priorité
- ✓ Suivre une démarche d'amélioration continue
- ✓ Apporter aux clients conseil et expertise

9. Gestion et prévention des risques

- ✓ Prendre en compte les risques lors du développement ou de l'installation d'équipements
- ✓ Mettre en place une démarche de management des risques y compris pour le risque cybersécurité
- ✓ Assurer les risques identifiés

ECONOMIES DE RESSOURCES ET DURABILITE DES REVETEMENTS

10 .Gérer et optimiser les ressources et les matières premières

- ✓ Minimiser les consommations d'eau et de matières premières dans la globalité de la chaîne
- ✓ Sélectionner des fournisseurs responsables
- ✓ Prendre en compte les Meilleures Techniques Disponibles dans l'exploitation de la société

11. Gérer et diminuer les nuisances de l'activité

- ✓ Réduire la production de déchets industriels
- ✓ Limiter les risques de pollution (eaux, air, sol)
- ✓ Privilégier les filières de valorisation de déchets

12. Diminuer l'empreinte environnementale dans la chaîne d'approvisionnement

- ✓ S'engager dans la réalisation d'un bilan carbone
- ✓ Concevoir des revêtements ou des traitements permettant d'augmenter la durée de vie des équipements
- ✓ Privilégier des procédés et des moyens de transport générant une faible empreinte environnementale

